



Enfance & Familles d'Adoption

Association reconnue d'utilité publique par le décret du 5 novembre 1984

Association départementale de la MAYENNE

Site : <https://efa53.fr/> courriel : assoefa53@gmail.com Téléphone : 0644080263

VOTRE ADHESION

Les informations personnelles recueillies par EFA lors de votre adhésion sont uniquement destinées au fonctionnement de votre association. Elles sont conservées 10 ans après notre dernier contact, sauf durée modifiée, autorisée ou imposée par une obligation légale, réglementaire, ou exercice de votre droit de suppression. Pendant cette période, nous mettons en place tous les moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité des informations recueillies. EFA s'engage à ne pas vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers vos données sans votre consentement explicite, sauf motif légitime (légal, fraude, exercice des droits de la défense...), exception faite de la fédération et ses associations départementales et interdépartementales, l'UDAF, l'UNAF et le routeur de la revue *Accueil*. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, et au règlement européen du 27 avril 2016 (RGPD applicable le 25 mai 2018), vous bénéficiez d'un droit d'accès, rectification, effacement, ou limitation du traitement de vos données. Pour des motifs légitimes, vous pouvez vous opposer à l'utilisation de celles-ci et, sous réserve d'un justificatif d'identité, exercer vos droits en contactant le président de votre association.

Votre adhésion est importante pour la représentativité et la légitimité de notre mouvement.

Une fédération forte de plus de 5 000 familles est entendue au sein des instances traitant de l'adoption. Votre voix s'ajoute à toutes les autres afin de témoigner du vécu des familles adoptives et des personnes adoptées et défendre au mieux l'intérêt supérieur de l'enfant et son droit à avoir une famille.

Que m'apporte l'adhésion à EFA ?

En adhérant à Enfance & Familles d'Adoption de la MAYENNE vous rejoignez les familles adoptives du département qui participent à la vie de notre mouvement et, bien au-delà, vous entrez dans le cercle des 5 000 familles et adoptés majeurs répartis en France au sein des [89 associations départementales et interdépartementales](#) affiliées à la fédération Enfance & Familles d'Adoption.

Vous recevrez régulièrement :

- ☉ Les invitations à nos rencontres (journées familiales, réunions d'information pour les postulants...), aux soirées témoignages, aux conférences et débats que nous organisons périodiquement ;
- ☉ La [newsletter bimestrielle de la fédération](#) ;
- ☉ En vous abonnant, [la revue trimestrielle *Accueil* publiée par la fédération EFA](#), seule revue française exclusivement consacrée à l'adoption. En tant qu'adhérent, vous bénéficiez d'un tarif préférentiel (remise de 50 % par rapport au prix public).

Vous avez accès :

- ☉ À la [ligne nationale d'écoute](#) destinée aux familles, postulants et adoptés majeurs ;
- ☉ À une information et un accompagnement vers un enfant à besoins spécifiques grâce à [notre service ERF](#) ;
- ☉ Aux groupes d'échange, groupes de parole, cafés des parents, journées de sensibilisation à la parentalité adoptive...
- ☉ Selon votre demande, à une mise en contact avec des familles adoptives avec lesquelles vous souhaitez échanger ;
- ☉ Lors de nos permanences : au prêt de livres, revues et vidéos sur l'adoption, disponibles à notre lieu d'accueil ;
- ☉ Vous bénéficiez de l'écoute et de l'expérience de nombreuses familles aux parcours multiples et variés.
- ☉ Via l'accès Internet,

Notre association départementale étant membre de [l'Union départementale des associations familiales \(UDAF\)](#) de la MAYENNE, vous êtes membre également de cette institution et à ce titre bénéficiez de leur représentation et des services aux familles.

À quoi sert ma cotisation annuelle ?

Notre association reverse 24 € à la fédération EFA, ainsi qu'une cotisation à l'UDAF.

La fédération EFA est devenue en 70 ans l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics (ministère des Solidarités, de l'autonomie et de l'égalité entre les femmes et les hommes, [ministère de l'Europe et des Affaires étrangères](#), [ministère de la Justice](#), des élus et des différents organismes agissant en matière d'adoption ([Mission de l'adoption internationale](#), [Agence française de l'adoption](#)). Elle participe à l'évolution de la législation et des idées dans la société en intervenant dans les médias et auprès des élus politiques. Elle est membre du [Conseil national pour l'accès aux origines personnelles](#), du [Conseil national de l'adoption](#) et du [GIP France Enfance Protégée](#). Elle vous

informe et vous accompagne grâce à ses publications, une newsletter bimestrielle, son site (www.adoptionefa.org) et Zébulon, le blog d'ERF (www.erf.adoptionefa.org).

Le solde restant à notre association départementale est consacré aux moyens nécessaires à son fonctionnement : organisation de manifestations, documentation, formations, location de salles... Il nous permet de vous accompagner avant, pendant et après l'arrivée de vos enfants, de pérenniser nos activités et de donner plus de poids à nos représentants dans les institutions (Conseil de famille des pupilles de l'État, commission d'agrément) et administrations locales.

L'adhésion à l'UDAF ?

L'association est membre de l'UDAF53 et à ce titre vous pouvez bénéficier de tous leurs services (association de consommateurs, parents-solo...)

Les services de l'UDAF53 :

- La parentalité : pour les parents, futurs parents et grands parents afin de les soutenir dans l'exercice de leurs fonction parentale. Pour se faire il est proposé des animations collectives à la demande des associations (café-parents, atelier Faber et Mazlish, groupe de parole, famille et média...)
- Le service consommateurs : il a vocation à favoriser l'accès de toutes les familles à l'information et à les aider dans leurs démarches quotidiennes, de répondre à leurs questions et de les orienter vers d'autres structures.
- La médiation familiale : dans le cadre d'une démarche volontaire de parents en situation de rupture, de séparation ou de divorce, il est proposé un espace neutre pour rétablir le dialogue, sortir du conflit, prendre ensemble des décisions.
- Lire et faire lire : au près des enfants pour stimuler leur goût de la lecture et favoriser leur approche de la littérature.
- Le micro-crédit : accompagnement financier ayant pour but de lutter contre les inégalités d'accès aux services financiers des personnes en situation d'exclusion sociale.
- La médiation locative : accès au logement pour des personnes en difficulté dans des logements loué par l'UDAF.
- L'aide à la formation aux tuteurs familiaux : (en partenariat avec l'ATMP53) pour aider les familles à exercer la mesure de protection que le juge leur a confiée (tutelle, curatelle). Les services de protection (tutelle, curatelle, MASP...) : des professionnels sont chargés à la demande d'un juge, de préserver les intérêts des personnes majeures dont les facultés sont altérées.

L'udaf53 : [lien pour le site de l'UDAF53](#)